

departs

titulaire de la carte de D.R
n° 100 408196

Annexe n° 3.

1622 who

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

CARTE

DE

COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : Quéffelec

PRÉNOMS : Francois

Pseudos :

Date et lieu de naissance : 11 juillet 1900 à Roswien

MINISTÈRE

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le

{ défavorable }

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le

{ défavorable }

DÉCISION { attribution } le

~~rejet~~

54 JUIN 1952

Carte n° 2925
10 JUIN 1952

2 AOUT 1952

89.970

S.A

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE de la CARTE du COMBATTANT

(Réunion du

C.V.R.

Dossier n° 5980



Demande de Carte du Combattant présentée par :

M^r *Queffelec François*
né le *11 juillet 1900* à *Robnoën*
demeurant *3. rue Neuve à Morlais*

-:-

L'intéressé, qui est titulaire de la "Carte de Combattant Volontaire de la Résistance" délivrée le *10 juin 1952* sous le numéro : *2925* a droit à la "Carte du Combattant" par application des dispositions de l'article 12 - Titre II de l'Arrêté du 23 décembre 1949, fixant les conditions d'attribution de la Carte du Combattant.

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

AVIS FAVORABLE

QUIMPER, le 24 JUIL 1952

Signature d'un membre
de la Commission,

Signature du
Secrétaire de la Commission,

2 AOUT 1952

89.970

8107
A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse
de la Palestine, à QUIMPER.

M

Guiffès
Arzal

16 JUIN 1952

demeurant à

déclare avoir reçu la carte n° *00 19 25*
de Combattant Volontaire de la Résistance
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

A

Arzal

le

14 juin

1952

(signature)

Guiffès

DECISION

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

VU la loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance, notamment l'article 3;

VU le décret N° 50-358 du 21 Mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la Loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance, notamment l'article 4;

VU le décret de codification N° 51-469 du 24 Avril 1951 et notamment son article 269;

VU l'arrêté du 13 Mars 1952 donnant délégation de signature au nom du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à M. RIBIERE Henri, Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

VU les demandes présentées par les intéressés;

VU l'avis de la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance;

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes titulaires de la carte de Déporté et Interné Résistant ci-après :

..... *Lueffeler François*

NOM et Prénoms :

Adresse :

..... *3 Rue Neuve Morlain*

PARIS, le 4 Juin 1952

Pour extrait conforme

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

P. le Ministre des A.C. et V.G.
et par délégation,
le Directeur de l'O.N.

Signé : H. RIBIERE

Pour copie conforme

Le Chef du 6ème Bureau,

Signé : ILLISIBLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE
(Réunion du)

Dossier n° 5980

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance
présentée par :

M. QUEFFLEC. François.
né le 11 juillet 1900. à Rosolen.
demeurant 3 Rue Venue à Morlaix.

-:-

Le postulant a fait partie du Réseau (ou du Mouvement) :
Cébc. Nord
du Novembre 1942. au 10/2/45 - (Départ le 30 mai 1944)
(produit un certificat d'appartenance délivré par l'autorité
militaire compétente).

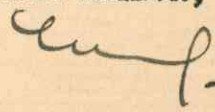
Remplit les conditions fixées au paragraphe A, du Décret
n° 50.358 du 21 Mars 1950 (alinéa 4°).
(a appartenu à un Réseau ou un Mouvement de Résistance pendant
plus de 3 mois, avant le 6.6.44, dans une zone occupée par l'enne-
mi). Orléans de la Carte de Déporté Résistant

AVIS FAVORABLE

n° 100 408 196

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :



QUIMPER, le

signature d'un membre
de la Commission,

signature du
Secrétaire de la Commission,

COPIE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 100408196

5980

CARTE DE DEPORTE RESISTANT
Délivrée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la
Guerre

18 JANV 1952

Titulaire : QUEFFELEC François
né le 11 Juillet 1900 à ROSNOEN (Finistère)
Domicile: 9,rue Carnot à MORLAIX (Finistère)
Interné du 30 Mai 1944 au 16 Aout 1944
Déporté du 17 Aout 1944 au 30 Avril 1945
Carte établie le 10 Janvier 1952

Le DIRECTEUR DU CONTENTIEUX
de l'ETAT-CIVIL et des RECHERCHES
P.O. le CHEF DU BUREAU DES DEPORTES
signé: Illisible

Le Titulaire
signé : QUEFFELEC

Copie certifiée conforme à l'original.
MORLAIX, le 17 Janvier 1952
P. Le Commissaire de Police
Le Secrétaire O.P.J.



Lebouc

D 5980

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA GUERRE



Office départemental de
FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt
répondre avec le maximum de soin et de précision
posée dans les limites du cadre qui lui est offert

NOM (1) : **QUEFFÉLEC**
PRÉNOMS (2) : *François*
Pseudos (3) :
Situation de famille : *marie, 3 enfants majeurs*
Profession : *Commissaire de Police à Morlaix*
Nationalité : *française*
Adresse actuelle : *MORLAIX 9 Rue Carnot*

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) : *Demobilisé le 27-2-1940 - classe 1913 (père et 3 enfants et engagé volontaire en 1918) Remis à la disposition de mon administration - Police Municipale de Brest.*

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération : *Nommé Commissaire de Police à Lannion (Côte du Nord) le 11 novembre 1945, au titre de la Résistance. Date de nomination reportée au 1^{er} septembre 1944 par commission reclassement en date du 14-12-49. (ordonnance du 15 juin 1945)*

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) : *Secrétaire Principal de Police - Police Municipale de Brest - Affecté au Service de la Sécurité et au Commissariat Central, jusqu'au 30 mai 1944, date de mon arrestation par la Gestapo à Brest. Ensuite report et interné à Buchenwald.*

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :
Néant

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

C. DTR
18.007.1951

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Neant

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

En raison de ma situation administrative j'ai volontairement saboté les ordres et instructions, tant de l'occupant que du Gouvernement de Vichy. Dès novembre 1942, j'ai été contacté et me suis mis à la disposition de Libération Nord et Défense de la France où mon rôle consistait à fournir des renseignements, délivrance de faux papiers, information des S.T.O. des recherches et mandats administratifs sont ils étaient l'objet.

Il s'agit aux ordres de M. Demand, M. Poussin, puis à ceux du Colonel Berthaut - pour tout ce qui pouvait intéresser la Résistance, j'étais également en contact avec le Lieutenant F.F.C. Le Goff Corentin (notaire à Plougatell Deoulas), le Capitaine RiBAN à Brest, et M. Beauvais, chef d'un Groupe d'Action de Brest Annexion.

J'ai été arrêté à Brest, le 30 mai 1944, à la suite de l'arrestation, quelques jours plus tôt des demoiselles Annick Corvo et Jacqueline Razer, auxquelles j'avais fait délivrer de fausses pièces d'identité (par le Commissaire Central de Brest) à leur arrivée dans cette ville à la suite de l'exécution à Quimper du Milicien MASSOTTE.

CERTIFIÉ EXACT :

A Morlaix, le 9 mai 1951.

Signature.

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le
Impasse de la Palestine

9 R
5 JUIN 1951

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à *Châteaulin*

**CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE**

Dossier N° *5980*

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M. *Queffelec François*
né le *11 juillet 1900* à *Rosnoën*

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,
C. FLOCH.

COUR D'APPEL DE RENNES
CASIER JUDICIAIRE DE L'ARRONDISSEMENT de CHATEAULIN (Finistère)
BULLETIN N° 2 : NÉANT
VU AU FARQUET.
Le Procureur de la République, <i>Stf</i>
Four extrait conforme Châteaulin, le <i>7</i> JUIN 1951 Le Greffier, <i>[Signature]</i>



N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN DE NAISSANCE

DÉPARTEMENT

de
Finistère

5980

ARRONDISSEMENT

de
Platzeauliz

Le onze juillet mil neuf cent
est né un enfant du sexe masculin nommé

François Guiffelec

MAIRIE

de
Bosnoez

fils de Nicolas Guiffelec profession Cultivateur
 et de Clémence Perro son épouse profession Cultivatrice
 demeurant Remodiers en cette Commune

23 Décembre 1928

7. — Toute personne qui
enfant en nourrice, en
ou en garde, moyennant
et tenue sous les peines
l'article 346 du Code pénal
la déclaration à la Mairie
mune où a été faite la dé-
de naissance de l'enfant.

A Bosnoez le 23 septembre 1928

lauction émarginée !

Marie à Brest, le
18 janvier 1924 avec
Louise Marie genivoise

P. Le Maire,
p.o.

J. Bormordug.



C O P I E

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 100408196

C A R T E D E D E P O R T E R E S I S T A N T
Délivrée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la
Guerre

Titulaire : Q U E F F E L E C François 5980
né le 11 Juillet 1900 à ROSNOEN (Finistère)
Domicile: 9, rue Carnot à MORLAIX (Finistère)

Interné du 30 Mai 1944 au 16 Aout 1944

Déporté du 17 Aout 1944 au 30 Avril 1945

Carte établie le 10 Janvier 1952

Le DIRECTEUR DU CONTENTIEUX
de l'ETAT-CIVIL et des RECHERCHES
P.O. le CHEF DU BUREAU DES DEPORTES
signé: Illisible

Le Titulaire
signé : QUEFFELEC

Copie certifiée conforme à l'original.
MORLAIX, le 17 Janvier 1952.
P. Le Commissaire de Police
Le Secrétaire O.P.J.



RETARIAT d'ETAT aux FORCES ARMEES "GUERRE"
SECTION du PERSONNEL MILITAIRE de l'ARMEE de TERRE
nouveau F.F.C.I. - CASERNE de la PEPINIERE

5980

CERTIFICAT D'APPARTENANCE
A LA RESISTANCE INTERIEURE FRANÇAISE

2320

REFERENCE :

Décret H.7.19.56 du 9 septembre 1947 - J.O. du 9 octobre 1947
I.H. n° 437 CAB/CIV/CC I.H. n° 449 CAB/CIV/CC

Monsieur **QUEFFELEC** François
né le 11 juillet 1900
appartenant à l'organisation de Résistance "LIBE-NORD"
homologué au titre de la R.I.F.

Les services accomplis dans la Résistance comptent du
Novembre 1942 au 10 mai 1945

Arêté le 30 mai 1944

Rafabré le 10 mai 1945

Le grade fictif attribué à l'intéressé par la Commission
nationale en vue de la liquidation de ses droits est de
Sergent

Paris le 15 mai 1948

Certifié exact

P. le Secrétaire d'Etat aux Forces armées
Guerre et par délégation
le Général de Division Priand
Directeur du Personnel
P.O. le Lt. Colonel de Dionne
Chef du Bureau F.F.C.I.
Signé : Illisible.

Copie certifiée conforme à
l'original, présenté et rendu.

Montaux, le 15 June 1948

Le Commissaire Départemental
Directeur Départemental



Alain

8577

5980

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE

MORLAIX Le 20 Mars 19 51

21 MARS 1951

F. QUEFFELEC
Commissaire de Police
9, rue Carnot MORLAIX

A

Monsieur le Président de l'Office
Départemental des Combattants
et Victime de la Guerre.

QUIMPÉ

J'ai l'honneur de solliciter
de votre bienveillance, l'attributi-
on de la Carte de Combattant Volon-
taire, au titre de "Déporté Résis-
tant".

Ma demande de Carte de Déporté
Résistant à la Caserne du Colombier
à RENNES est inscrite sous le n°
34 du 20 Mars 1950.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Pré-
sident, mes sentiments respectueux
et distingués.

[Signature]

Mod 2 - Série 16 - I. N. - J. H. 907051-034. (1.000.000 ex.) 19-4.

un/cvR 2-5-51 photo

MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE .

Direction Départementale
du Finistère .

5980
MODELE (A)

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 029-86I

C E R T I F I C A T

Le Directeur Départemental du Finistère, certifie, d'après les documents que possède son service , que M. QUEFFELEC François, né le 11 Juillet 1900 à ROSNOEN a été déporté politique à BUCHENWALD

du 30 Mai 1944 au 8 Mai 1945 .

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit .



QUIMPER le 9 Juin 1948

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

signé : illisible .

Nom et adresse
de l'intéressé
M. QUEFFELEC François
3, Rue du Mur .
MORLAIX .

Copie certifiée conforme à
l'original, présenté et rendu.
Morlaix, le 15 Juin 1948

Le Commissaire Départemental
Directeur Départemental
[Signature]

Direction Générale de la
Sûreté Nationale .

5980

Sous-Direction du Personnel

1er Bureau .

PROCES-VERBAL

de la Réunion de la Commission de Reclassement
(Ordonnance du 15 Juin 1945)

-:--:--:--:--:--:--:--

SEANCE DU 14 Décembre 1949

.....

M. QUEFFELE C François, Commissaire de 1ère classe
3° échelon

Déporté le 30 Mai 1944 .

La Commission propose le report de sa date de nomination
au 1er Septembre 1944 .

Pour copie certifiée conforme

Le Chef du Personnel de la Sûreté Nationale .

Copie certifiée conforme à
l'original, présenté et rendu .

Morlaix, le 9 Mai 1951

P. Le Commissaire de Police,

Le Secrétaire O. P.

J. P. Roussel



34267

5980

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le

18 OCT 1951

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

Carte de Combattant
Volontaire de la Résistance

Dossier n° 5980

à M. Queffelec François

3 Rue yewe Orlaing

Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance sera soumise, avec avis favorable, à la Commission départementale, dès que cette dernière pourra se réunir.

Votre dossier contient en effet, un certificat (ou une attestation) réglementaire, établissant que vous avez appartenu pendant 3 mois (ou plus), avant le 6.6.44, aux F.F.I. (ou à un Mouvement de Résistance) et que, par suite, vous remplissez les conditions exigées à l'alinéa 4° du paragraphe A du Décret du 21 Mars 1950.

Mais je crois devoir vous signaler que la carte ne saurait vous être délivrée, à ce titre, que le jour où l'avis de la Commission départementale aura été entériné par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, auquel le dossier devra être transmis, pour décision.

Il en serait autrement, si vous étiez en mesure de produire une copie certifiée conforme par la Mairie de votre Carte de Déporté ou Interné Résistant (carte dont vous avez dû solliciter l'attribution, par l'intermédiaire de M. le Délégué principal du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Caserne du Colombier à RENNES).

En effet, les pouvoirs du Ministre ayant été délégués aux Préfets, lorsqu'il s'agit de candidats titulaires de la Carte de Déporté ou d'Interné (alinéa 4° du paragraphe A du Décret) votre Carte de Combattant volontaire de la Résistance pourrait être délivrée bien plus rapidement, si votre dossier comportait une copie de votre carte de Déporté ou d'Interné.

Je vous conseille, en conséquence, de m'adresser cette copie, dès que possible.

Il y aurait intérêt à joindre à cette pièce, une nouvelle photographie (ou 2 photos si vous n'en avez pas déjà fourni une) en vue de permettre à l'Office départemental, d'établir, d'autre part, la Carte de Combattant "Guerre 1939-1945", à laquelle vous aurez droit, automatiquement, dès que vous serez titulaire de la carte de C.V.R.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

C. FLOCH

7-12-51

la copie de la carte

de D.R nous sera adressée dès que possible

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

C.V.R. 5980
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

MORLAIX, le 17 Janvier 1952

Objet: Demande carte combattant volontaire
de la Résistance.
Réf: Fichier 473 (...?)

Monsieur QUEFFELEC François
Commissaire de Police
9, rue Carnot à MORLAIX

à
Monsieur le DELEGUE INTERDEPARTEMENTAL
des A.C.V.G. Caserne du Colombier
à RENNES

Suite à diverses correspondances
j'ai l'avantage de vous transmettre, annexé
une copie de la carte de DEPORTE RESISTANT
J'ose espérer que cette pièce
vous permettra l'établissement de ma carte
de Combattant volontaire de la Résistance.

Veuillez agréer, Monsieur le
Délégué, l'assurance de ma considération
distinguée.

Je vous fais retour de la pièce ci-jointe
équivalant que la même pièce
déjà dans votre dossier.
la Commission départementale
statuée, votre dossier de
carte du C.V.P. lui
unil. pour examens,
rements distingués

Le 25/6/52

~~W. H. F. O. D.~~

2252
7

Mon cher ami.

(m. Queffelec François. Commissionnaire de
police à Redon -

Je vous accusant recif.
de la copie de votre carte de départ
tirée tant, j'ai un coupon de
v. p. c. que votre dossier de dossier
de la carte de C. V. R. me a soumis
à la cinq copies de la quelle
me a complété.

20 km
4.2.52

Je suis je ne pense pas
être un moment de la vision
avant mes prochains.

Bien à vous.

— l —

Morlaix, le 9 mai 1951.

Mon cher M. Le Floch

Je vous fais parvenir, ce qui
n'est pas très correct, l'imprimé
que votre Service m'a adressé sous
couvert de M. Le Marin de Morlaix.

Je vous salue de votre
diligence et vous adresse mes plus
vifs remerciements.

V. Guéffelec

Mod. 2 - Série 16

*Jacq.
Vus me diriez s'il
manque qq chose*

*a mon avis
il est complet -
mais que la demande
de carte de D-R
est enregistrée
à Rennes
sous
n° 34*

*F. Guéffelec
Commandant de Poste
MORLAIX*

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

5980
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

MORLAIX, le 17 Janvier 1952

18 JANV 1952

M. François QUEFFELEC
Commissaire de Police
MORLAIX

à

Monsieur le PREFET DU FINISTÈRE
Président de l'Office Départemental
des Anciens Combattants et
Victimes de la Guerre
à QUIMPER

J'ai l'honneur de solliciter de votre
bienveillance l'attribution et la délivrance
de la carte de Combattant de la Guerre
1939-45.

Je vous transmets, annexée, une copie
conforme de la carte de Déporté Résistant
qui vient de m'être attribuée.

Veuillez agréer, Monsieur le PREFET,
l'assurance de mes sentiments dévoués.

